

Sondage réalisé par l'institut IFOP pour le groupe VEDICI (29 établissements privés):

1002 personnes interrogées en septembre 2012

Que pensent les français des cliniques ou hôpitaux privés ?

1/ Image et attrait des cliniques et hôpitaux privés :

- **68 % des français conseilleraient à un proche une hospitalisation en établissement privé**
- L'image des établissements privés est très majoritairement bonne (82 % de satisfaction), et ce dans toutes les catégories de population interrogées.
- La propension à conseiller ou à choisir un établissement privé atteint des niveaux encore plus élevés parmi les anciens patients de ces établissements (70% contre 50% chez les personnes n'ayant pas d'expérience d'hospitalisation dans un établissement privé).

2/ Perception de la performance et satisfaction à l'égard des cliniques et hôpitaux privés :

- **71 % des français ont une expérience d'hospitalisation en établissement privé, avec un niveau de satisfaction à 87 %**
- La bonne image des établissements privés s'appuie sur la réputation des soins et de l'accueil (91 % de satisfaction), davantage que sur les prix (42 % de satisfaction).
- Si 12% des Français n'ont jamais visité un proche hospitalisé en établissement privé, 30% l'ont fait au cours des douze derniers mois, et un Français sur deux au cours des deux dernières années,
- A l'instar de leur propre expérience, les Français, quels que soient leur âge ou leurs revenus, se font l'écho d'hospitalisation très satisfaisante s'agissant de leurs proches (88% de satisfaction).

3/ Questions d'actualité :

- **90 % des personnes interrogées veulent pouvoir choisir entre hôpital public et clinique ou hôpital privé sur un territoire donné, avec un souhait plus marqué en province (90 % contre 83 % en agglomération parisienne)**
- La connaissance de l'écart de coût pour la collectivité d'une hospitalisation entre établissement privé et public est très minoritaire (17 %),
- Logique au vu de l'opinion qu'ont les Français de ces établissements, 75 % des personnes interrogées sont favorable au renforcement des délégations de service public vers les établissements privés (seulement 9% ne sont pas du tout favorables).
- L'impact positif du développement des établissements privés sur l'accessibilité aux soins (90%) et la gestion des dépenses de santé (86%) ne fait pas de doute pour les Français,
- La hausse du remboursement des dépassements d'honoraires est encouragée par plus des trois quarts des Français et doit être assumée, selon 57 % des Français, par les mutuelles et les complémentaires santé plus que par l'Etat.